

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux septembre 2024, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 17 septembre 2024
Secrétaire de séance : Christelle RONDEL
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Absents ayant donné pouvoir : 3
Votants : 15

Présents :

Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Évelyne DESICY – François DUJARDIN – Maria DE SOUSA ANTUNES (à 19h) – Christelle RONDEL – Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN

Absents excusés : Pierre SOURDILLE – procuration Nicole ESBELIN

Christophe MARTEL – procuration Gilles SABATIER
Manon CHABOT – procuration Audrey CHABRIER
Maria DE SOUSA ANTUNES – temporairement excusée procuration Hélène SERVAYRE jusqu'à 19h
Alexandre LEFEVRE – procuration Evelyne DESICY

Secrétaire de séance : Christelle Rondel

Ouverture de la séance à 18h30

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut rajouter 2 délibérations, l'une concerne la proposition de convention à signer avec le Conseil départemental dans le cadre de l'ADIT pour la protection des données ; la seconde concerne l'obligation faite aux différentes associations bénéficiant des subventions de la commune, de présenter leurs comptes avant l'octroi des subventions communales.

Vote : Pour : 15

Approbation du PV du 10 juillet 2024 :

Vote : Pour : 15

Ordre du jour :

1. Convention prêt des salles communales
2. Convention LAEP
3. Convention fourrière
4. Fonds de concours
5. Questions diverses

1) – Convention prêt salle

Comme chaque année, nous sommes sollicités pour le prêt ou la location de nos salles communales à des personnes privées dans le cadre d'activités commerciales.

En l'occurrence, M. Kevin CHABOT demande la reconduction de l'intégralité des modalités qui lui avaient été fixées sur les dernières conventions, à savoir : le prêt à titre gratuit du quai de la gare de 19h à 20h avec possibilité de délocalisation de ce cours dans la salle des fêtes pendant la période hivernale, moyennant le versement d'une participation financière forfaitaire de 5€.

A cela, M. Kevin CHABOT demande à bénéficier du gymnase de l'école ainsi que l'utilisation de la salle polyvalente un samedi par mois, de 10h à 11h au même tarif de 5€ forfaitaire par séance pour la création d'un cours supplémentaire (Pilate).

A noter que le gymnase de l'école est occupé le mercredi matin par l'intervenante sportive pour les enfants de l'école dans le cadre de l'USEP).

Le Maire sollicite le Conseil Municipal sur le report des conditions accordées à M. Kevin CHABOT et demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention relative aux prêts de salles communales (quai de la Gare et Salle polyvalente) à des personnes privées et laisser le montant à 5€ par jour d'utilisation (salle polyvalente) uniquement sur le mercredi soir comme auparavant.

Vote : Pour : 14

Vote pour les demandes supplémentaires du mercredi matin (gymnase école) et samedi matin (salle polyvalente)

Vote : Contre : 14

Arguments : Le gymnase n'est pas disponible le mercredi matin (USEP), il est situé dans l'enceinte de l'école qui ne saurait être le lieu d'un cours privé payant s'agissant même de cours s'adressant à des enfants et le samedi matin la salle polyvalente empêche toute autre location (juste pour 1h de cours).

2) –Convention Lycée : compte tenu de l'arrivée de nouvelles informations parvenues à David Comptour, cette délibération n'est plus à l'ordre du jour

3)- Convention fourrière :

La commune est régulièrement alertée sur le fait que des véhicules stationnés sur le domaine public ou privé de la commune de manière irrégulière (exemple plus de 7 jours continus) ou par des véhicules abandonnés par leur propriétaire ou en panne sans que leur propriétaire ne s'en préoccupe.

Afin de permettre à l'ASVP qui en a connaissance, de faire procéder à l'enlèvement des véhicules selon une procédure établie, il convient de signer avec le délégataire de service public de la fourrière municipale, qu'est le garage Concordet, une convention.

Sur réquisition des autorités de police compétentes, les missions du garage Concordet sont :

- L'enlèvement
- Le gardiennage
- La restitution des véhicules

La convention prendra effet au 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 30 Septembre 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le garage Condordet.

Vote : Pour : 15

4) – Fonds de concours :

Le solde des fonds de concours versés par l'Agglo Pays d'Issoire à la commune s'élève à : 81 896€.

Dans le cadre des travaux en cours ou terminés, il convient de solliciter l'API à nous verser 40 % des sommes déjà engagées par la commune entre autres, l'acquisition d'un nouveau portail avec portillon d'accès à l'école ainsi que son électrification pour un montant de 10 233€ ainsi que l'aménagement du cheminement piétonnier route du Saut du Loup pour un montant de 11 244€.

Les coûts s'entendent hors taxes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le versement au titre des fonds de concours représentant 40% des sommes réglées au titre de ces travaux auprès de l'Agglo Pays d'Issoire.

Vote : Pour : 15

Délibérations complémentaires :

5. -Convention RGPD :

La commune est adhérente à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du puy de Dôme (ADIT) qui l'a désigné comme Délégué à la Protection des Données Personnelles. A ce titre il convient de signer la convention qui fixe les modalités de cette intervention selon les propositions proposées sur ses missions de délégué à la protection des données.

Pierre Beauvert, Conseiller Référent RGPD, a rencontré la Déléguée aux Protections de Données de l'ADIT (DPO) et a procédé aux ajustements concernant les éléments de la politique de gestion des données personnelles de la commune.

La DPO a signalé plusieurs non-conformités, notamment la présence de photos dans d'anciens comptes rendus de mandat publiés sur le site, ainsi que la mention des noms et prénoms de personnes s'étant mariées sur la commune. Le consentement des personnes à la diffusion de leur image et des autres informations ne peut plus être considéré étant donné l'ancienneté de ces comptes rendus. Nous avons donc procédé à la suppression de ces données.

Les durées de conservation des données personnelles ont été revues : les mails reçus par la Mairie via le site internet seront conservés pendant une durée de 6 mois, au même titre que les mails envoyés directement à l'adresse.

La mise aux normes est toujours en cours et nécessite du temps et une constante adaptation afin de s'assurer que toutes les exigences en matière de protection des données soient pleinement respectées.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec le Département du Puy-de-Dôme au titre de l'ADIT.

Vote : Pour : 15

6) -Subventions aux associations :

Par courrier du 13/08/24 il a été demandé aux associations de présenter les comptes de leur association. A ce jour, seule la société de chasse les a fournis.

S'agissant d'argent public, il convient de subordonner le versement de la subvention versée aux associations, au vu de leur compte.

Les associations devront avoir remis leurs comptes au 15 Novembre 2024 terme de rigueur. Dans le cas contraire, la subvention ne pourra pas être versée.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à soumettre le versement de la subvention aux associations de la commune au vu de leur compte annuel.

Vote : Pour : 15

7) – Questions et informations diverses :

Point sur les travaux de la traversante : Les travaux ont repris le 26 août avec l'intervention de l'entreprise spécialisée dans la suppression de l'amiante.

La rue du Moulin des Prés a été ré-ouverte à la circulation le vendredi 6 septembre. Tous les réseaux ont été réalisés (EU – EP – AEP – reste l'intervention d'Orange pour les télécommunications).

Les rues de Mons et Charitas ont été dotées d'un regard d'eaux usées spécifique à chacune, à l'intersection avec la route Départementale.

Le réseau d'eau potable est en cours de réalisation entre l'école et la limite d'intervention Nord des travaux de la traversante.

Les raccordements des bâtiments au réseau d'eaux pluviales sont réalisés au fur et à mesure de l'avancée de la tranchée. Il a été décidé d'interdire la circulation lorsque les ouvriers procèdent au raccordement des bâtiments situés en face de la tranchée. La déviation est faite le temps du

raccordement sur la rue du Moulin des Près. Il a été demandé de ne pas interrompre la circulation sur la route départementale lors des passages des cars de ramassage scolaire.

David COMPTOUR indique que l'installation du congélateur de l'école qui n'était pas utilisé, a été transféré dans la salle polyvalente après avoir été transformé en frigo. L'acquisition d'un petit congélateur pour la cantine a été faite (sert uniquement pour les glaces).

La chambre froide de la salle polyvalente a été transférée au quai de la Gare par les agents communaux. Ce n'était pas une mince affaire. Merci à eux et à l'adjoint chargé des associations et de la communication qui en a assuré le nettoyage.

Audrey CHABRIER indique que la rentrée scolaire s'est bien passée, avec 126 enfants cette année dont 20 petits. Nous avons profité des vacances pour investir et relooker leur dortoir !

Les lits superposés ont été installés et sont très appréciés par les enfants !

Les robinets thermostatiques des radiateurs de la partie ancienne de l'école ont été remplacés, car obsolètes, ce qui permettra ainsi de réaliser quelques économies de chauffage.

Des ballons d'eau chaude ont aussi été installés - 1 à la cantine (200 litres) et 1 dans les sanitaires du nouveau bâtiment pour permettre le remplacement de l'eau chaude produite par les chaudières pendant les périodes ne nécessitant pas l'utilisation des chaudières (granules ou gaz). Effectivement, la chaudière granules ou gaz devant alors, fonctionner en continu toute l'année.

Pour information le repas des aînés se déroulera le dimanche 24 novembre au lycée agricole pour la seconde année.

Le Maire fait un point sur la boulangerie, une proposition de rachat de matériel et du fonds de commerce a été faite par un particulier. En attendant, des boulangers ont été contactés et la commune est dans l'attente.

Dans le cadre de la surveillance de l'implantation et de la lutte contre le moustique tigre 2 pièges ont été installés des pièges au mois de juillet

Afin de faciliter les échanges sur les mesures de lutte contre le moustique tigre L'ARS :demande de bien vouloir leur communiquer le nom et le mail d'une personne référente. Demande facilitant les échanges sur les mesures de lutte contre ce moustique. Le Conseil propose de faire un appel à un volontariat auprès de la population.

A noter aussi : l'équipe municipale accueille chaleureusement l'ostéopathe, qui s'est récemment installée dans notre commune.

Fin de séance à 20h00

Le Maire

La Secrétaire